

04/01/25

Volume **XXIII** – Lettre **10**

4 Tévèth 5785



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,
sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, *chlita*

Que peut-on demander à un non juif de faire pour un malade le Chabbath ?

Nous avons jusqu'à présent traité des différentes *hala'both* (règles) concernant les malades en situation critique (*pikoua'h nefesh*) le *Chabbath*. Nous allons maintenant essayer de clarifier certaines *hala'both* s'appliquant aux malades moins gravement atteints. Demander à un non juif d'effectuer une *mela'ha* (travail interdit) le *Chabbath* n'enfreint qu'un *issour derabanan* (interdit d'ordre rabbinique) et c'est pourquoi le *Rambam* écrit ¹: "On peut demander à un non juif de satisfaire toutes les demandes d'un malade. Comment cela ? On peut le charger de cuisiner, de rapporter des médicaments, etc....". La raison de ce *heter* (permission) est que *'Hazzal* (nos Sages) n'ont pas établi de restriction pour ce qui concerne les maladies. Le *Maguid Michné* précise toutefois que cette tolérance ne s'applique que dans les cas où le malade doit rester alité ou si ses douleurs se diffusent dans tout le corps. Par contre, cela ne concerne pas les maux légers, puisqu'il n'est pas permis de demander à un non juif de violer un *issour deoraita* dans de telles circonstances. Le *Choul'han Arou'h* ² partage l'avis du *Rambam* et le *Michna Beroura* précise ³ que l'on ne peut demander à un non juif de transgresser une *mela'ha* que pour la prise de médicament ou l'alimentation d'un malade le *Chabbath*. *Rav Chlomo Zalman Auerbach zatsal* ajoute ⁴ qu'il est même permis de demander à un non juif de préparer un médicament pendant *Chabbath* si cela peut soulager le malade après *Chabbath* plus tôt que s'il avait été préparé après *Chabbath*. Cependant, en règle générale, on ne doit pas s'occuper pendant *Chabbath* des besoins d'un malade qui peuvent être satisfaits après. En d'autres termes, on ne doit pas utiliser la maladie pour demander à un non juif de faire quelque chose qui ne corresponde pas à un besoin réel.

Y a-t-il des restrictions à ce que l'on peut demander à un non juif ?

On ne peut pas demander à un non juif de transgresser un *issour deoraita* pour une personne qui n'est que légèrement souffrante. Par exemple, quelqu'un ayant une douleur légère, non définie comme une maladie, ne peut pas demander à un non juif de lui apporter de la nourriture d'un *rechouth barabim* (domaine public dans lequel il est interdit de porter un objet). Cependant, il pourra le faire si cette nourriture peut lui être apportée en passant par un *carmelith* (domaine semi-public dans lequel l'interdiction de porter un objet, n'est que d'origine rabbinique). On peut expliquer cette *hala'ha* de la façon suivante. Demander à un non juif de transgresser un *issour* est considéré comme un *issour derabanan* (un *chvouth*). Par conséquent, si l'interdit lui-même est déjà un *issour derabanan* (interdit d'ordre rabbinique), charger un non juif de l'enfreindre est considéré comme un *chvouth dichvouth* (un interdit d'ordre rabbinique sur un interdit d'ordre rabbinique). On peut demander à un non juif de transgresser un tel interdit pour les besoins d'un malade même légèrement atteint.

[1] *Hil'hoth Chabbath*2:10
[2] *Siman* 328:17

[3] *Siman* 328:46
[4] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* Chapitre 33 note de bas de page 13

à suivre

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport יגש

(XLV : 3)

וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל אֶחָיו אֲנִי יוֹסֵף הַעוֹד אֵבִי הִיא וְלֹא יָכֹלוּ אֶחָיו לְעֹנֹת אֹתוֹ כִּי נִבְהָלוּ מִפָּנָיו.

et il dit à ses frères: "Je suis Joseph; mon père vit-il encore?" Mais ses frères ne purent lui répondre, car il les avait frappés de stupeur.

Lorsque les frères de Yossef sont venus en Égypte pour acheter de la nourriture pendant les années de famine, Yossef a pu les reconnaître immédiatement, alors qu'après 22 ans de séparation, eux n'ont pas pu l'identifier. En conséquence, il a pu les soumettre à une série d'événements dramatiques et effrayants. Après les avoir accusés d'être des espions, il incarne Shimon pour les forcer à revenir avec son frère maternel Benyamin. Après les avoir confondus en les invitant à se joindre à lui lors d'un banquet, Yossef fit cacher sa coupe dans le sac de Benyamin pour l'accuser de vol.

Finalement, lorsque Yehouda implora la miséricorde, expliquant combien leur père Yaakov souffrirait s'ils ne revenaient pas avec son bien-aimé Benyamin, Yossef ne put se retenir davantage. Il ordonna à tous ses officiers et serviteurs égyptiens de sortir de la pièce et révéla sa véritable identité à ses frères, en leur disant : « Je suis Yossef. Mon père est-il encore en vie ? »

L'ensemble de l'épisode et de l'épreuve de la rencontre des frères avec Yossef semblait si illogique et absurde qu'il ressemblait plus à un mauvais rêve qu'à la réalité, mais en une fraction de seconde, en seulement deux mots, « Ani Yossef » – je suis Yossef – soudain, tout ce tableau improbable devint clair comme de l'eau de roche. Tous les événements et détails apparemment inexplicables se mirent en place et tout devint parfaitement logique.

L'histoire de la nation juive a été marquée par des hauts et des bas terribles. La vie de chaque Juif suit un schéma similaire. Beaucoup d'événements heureux semblent trop beaux pour être vrais, tandis que d'innombrables luttes semblent trop lourdes à supporter. Certes, il semble que certains événements ne riment à rien ou n'ont aucune justification apparente et qu'il n'y ait pas de liens interconnectés qui les tissent ensemble dans le cadre d'une image plus large et d'un plan plus vaste.

Le 'Hafets Haïm écrit que, tout comme pour les frères de Yossef, il viendra un temps où nous mériterons la révélation de *Hachem* dans toute sa gloire et sa splendeur. En entendant seulement deux mots, « Ani Hachem » – je suis *Hachem* – tout se mettra immédiatement en place et toutes nos questions et difficultés s'envoleront. Que cela se produise rapidement et de nos jours !

Les miracles par le Rabbin Avigdor Miller pour les Perles de Vie

Le rabbin Avigdor Miller explique, pour les Perles de Vie, pourquoi nous n'avons pas de miracles découverts en permanence. Si les gens, ici de nos jours voyaient de leurs propres yeux les signes que Moché a montré en Egypte, les 10 plaies, la traversée de la Mer, la Manne et tous les autres *nissim* (miracles), ils n'auraient pas à compter sur un enthousiasme artificiel et superficiel pour accomplir les *mitsvoth*. Ne pensez-vous pas que nous méritons aussi que *Hachem* nous gratifie d'une véritable perception sensorielle ?

La question est la suivante : Pourquoi HaKadoch Baruch Hou ne répète-t-il pas les mêmes miracles pour nous que ceux qu'Il a fait pour nos ancêtres ? Et la réponse est la suivante : HaKadoch Baruch Hou déteste les miracles ! Si un homme donne sa parole et qu'il est un homme honnête, alors il déteste revenir sur sa parole. *Hachem* a ordonné les lois de la nature et elles subsistent ; cela signifie qu'elles ne changent pas. Il n'y a rien de comparable à la nature ; toutes les lois de la nature sont la volonté d'*Hachem*. Quand vous lancez quelque chose en l'air et qu'il retombe, c'est par la volonté d'*Hachem*. C'est Lui qui a décrété la loi de la gravité. Et donc, quand HaKadoch Baruch Hou juge nécessaire de suspendre la nature pour certaines raisons, Il le fait avec la plus grande réticence, cela va contre Sa parole. Les gens pensent à tort que le miracle est Sa parole ; non, la nature est Sa parole. Le miracle est une abrogation de Sa parole ; Il n'en veut pas. Seulement à un moment de l'histoire, au début de l'histoire de notre nation, HaKadoch Baruch Hou a fait ces choses pour servir de leçon à toutes les générations à venir, pour qu'elles les étudient. Mais après cela, HaKadoch Baruch Hou dit : « Écoutez, je vous ai déjà donné la leçon. Combien de fois voulez-vous que Je manque à Ma parole ? Ce sont les lois de la nature, que Je veux suivre ! » La nature ! C'est la parole d'*Hachem* ! Alors maintenant, quiconque veut voir *Hachem* peut voir *Hachem* dans la nature. Au printemps, on peut voir *Hachem* de tous les côtés si on est vraiment intéressé à voir la vérité. Et si on souhaite voir les leçons de l'histoire, elles sont également disponibles et c'est pourquoi nous les étudions – surtout la nuit de *Pessah*. Si vous les étudiez correctement, ils vous accompagneront tous les jours de votre vie. Ce n'est que par paresse que les gens ne veulent pas penser. Maintenant, qui peut dire : « J'ai essayé et je n'ai pas profité des exemples de la Sortie d'Egypte malgré mes efforts » ? Ce n'est pas vrai ! Quels efforts avez-vous investis ?! Vous êtes-vous assis pendant cinq minutes pour imaginer par exemple la plaie du sang ? Une seule fois dans votre vie, avez-vous réfléchi à la plaie du sang pendant cinq minutes d'affilée ? Et cinq minutes ne suffisent pas, mais même cela vous ne l'avez jamais fait ! Alors HaKadoch Baruch Hou dit : « Je vous l'ai déjà montré. »

Comme le rapporte *Rabbi* Israël Salanter. Il rendit une fois visite à un Juif qui était déjà un peu moderne et ce Juif lui posa la même question. *Rabbi* Israël vit que la fille de cet homme avait pris des cours de chant et qu'elle avait un diplôme d'une école de chant. Alors il dit à la fille : « Est-ce là ton diplôme ? » Elle lui répondit : « Oui. » *Rabbi* Israël poursuivit : « Je ne crois pas que cela se soit vraiment produit. Donne-moi un exemple, un échantillon de la façon dont tu chantes, pour que je puisse moi-même juger de la véracité de ton aptitude ». Elle répondit : « Que voulez-vous dire ? Pour chaque visiteur qui vient, je dois prouver que je sais chanter ?! Voici le diplôme ! Ils m'ont écoutée chanter une fois ; ils m'ont examinée, le diplôme le prouve. » *Rabbi* Israël se tourna vers le père. « Ah vous voyez ? Vous voulez aussi des miracles aujourd'hui ? HaKadoch Baruch Hou devrait faire des miracles pour vous à chaque génération ? Il devrait enfreindre les lois de la nature et faire preuve de *nissim* ? Il l'a fait une fois ; c'est le témoignage, c'est le diplôme de votre fille accroché au mur. Étudiez le diplôme de la *Torah* – tout est là – et vous y verrez tout ce que HaKadoch Baruch Hou a fait. Étudiez-les, pensez-y aussi souvent que vous le pouvez et ce sera la même chose pour vous que si vous y aviez été. » Seulement personne ne le fait ; nous sommes trop paresseux pour le faire.

Un mot sur la Tefila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé chochanim)

ומצאת את לבנו נאמן לפניך

Tu as trouvé son cœur fidèle devant Toi.

Dans son commentaire sur Devarim (7:9), וידעת כי-י אלהיך הוא האלהים האל הנאמן « Tu dois savoir que *Hachem*, ton D-ieu, Il est le D-ieu, le D-ieu fidèle. » Sforno définit נאמן « fidèle », comme « Qui inébranlablement (tient sa parole) et qui est immuable ». Le mot נאמן « fidèle », signifie aussi quelque chose de sûr et de véritable, de fiable et d'immuable. Ceci, explique le *Rav* Eliyahou Lopian, *zal*, caractérise la fidélité d'Avraham Avinou envers *Hachem*. C'était constant, cohérent, garanti et sans changement.

Quelqu'un a un jour souhaité au *Rav* Yossef 'Haïm Sonnenfeld, *zal*, que son fils soit un Juif craignant D-ieu. Le vénérable *Rav* répondit : « D'abord, qu'il soit un נאמן, un Juif fidèle. » *Rav* Yossef 'Haïm a soutenu cela par le fait que *Hachem* a choisi Avraham comme ancêtre de la nation juive alors qu'il n'était encore qu'un « ben Noa'h », pas encore un Juif. C'est après avoir démontré son engagement inébranlable envers *Hachem* face à des épreuves mettant sa vie en danger et en être sorti miraculeusement indemne, qu'*Hachem* l'a choisi et a conclu Son alliance avec lui. Ce n'est qu'après avoir démontré sa fidélité qu'il a pu craindre D-ieu.

A la mémoire de Barou'h-Leizer ben Avraham BRAJZBLAT (8 Tévéth 5698) & de son épouse Guitel et ses enfants morts en déportation

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant :

Association Déborah-Guitel : 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: lettre@deborah-guitel.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**